

LE PIAF

gratuit !



N°12 - MARS 2007

www.le-piaf.org

Pour une Information Alternative, Forcément !

[INTERNATIONAL]

P2 - L'Afrique anglophone prend le matatou de l'altermondialisme

P3 - Starbucks :
une entreprise éthique ?

[EUROPE OÙ VAS-TU ?]

P4 - Pas d'exception culturelle pour le vin !

P5 - Encore un monstre :
le Programme européen de recherche pour la sécurité (PERS)

P6 - Ces LOBBIES qui font l'Europe [4] : l'Amcham

[ÉCONOMIE]

P7 - RMI : Revenu maximal contre les inégalités

[SERVICES PUBLICS]

P8 - Ouverture du marché de l'électricité : on ne change pas une équipe qui perd

[POLITIQUE & SOCIÉTÉ]

P10 - Droit « opposable » au logement : l'analyse d'un juriste

[ENVIRONNEMENT]

P11 - L'agriculture biologique européenne en danger

P12 - DES CHIFFRES !

+ AGENDA

À qui profite l'argent public ?

En 2005 les aides publiques aux entreprises ont représenté un total de 65 milliards d'euros. Soit environ 4 % de la richesse nationale, plus que le budget de l'Éducation nationale (58,4 milliards) et l'équivalent du total annuel des dépenses hospitalières.

Ces aides ont été financées par l'État à hauteur de 57 milliards (soit 949 euros, par an et par habitant), par les collectivités locales à hauteur de 6 milliards, par des fonds européens pour 335 millions : c'est-à-dire essentiellement par les contribuables !

Et cela pour un résultat qui est loin d'être à la hauteur de ces chiffres vertigineux, comme l'a souligné récemment un rapport de l'Inspection générale des Finances¹. En effet, contrairement à l'argument selon lequel ces aides permettraient de créer des emplois, tout montre qu'elles ont surtout profité aux grandes entreprises, c'est-à-dire

celles qui licencient le plus. Ainsi ce sont près de 90 % de ces 65 milliards qui leur ont été affectés au détriment des PME.

Parmi ces aides, la plus importante est la réduction des cotisations sociales patronales (environ 19 milliards d'euros). Cette réduction, engagée en 1993 par le gouvernement Balladur, et poursuivie depuis par tous les gouvernements successifs (gouvernement Jospin compris) a essentiellement visé les bas salaires : ce faisant elle a été un facteur important du développement des emplois les moins qualifiés et les plus précaires ces dix dernières années. Les entreprises publiques, à l'inverse, profitent très peu de ces aides : 6,1 % seulement, alors que, précisément, la création d'emplois publics permettrait de désengorger le marché du travail. **JMJ**

1 - IGF / IGAS / IGA : « Rapport sur les aides publiques aux entreprises », janvier 2007. www.ladocumentationfrancaise.fr





L'Afrique anglophone prend le matatou de l'altermondialisme

Le Forum social mondial (FSM) s'est tenu du 20 au 25 janvier à Nairobi, au Kenya.



© World Social Forum 2007, Nairobi's Photos

Où pouvait-on rencontrer en janvier Jane, militante contre les privatisations en Afrique du Sud, Toky, syndicaliste malgache, Asbjorn, défenseur Norvégien de l'État social, Gacheke, militant kenyan et 60 000 autres ? Et tout cela au milieu des chants et danses éthiopiens ? Ce n'était pas à Davos mais au FSM, ce rendez-vous annuel de l'altermondialisme. À Nairobi, il s'agissait en grande partie de mobiliser la société civile Africaine et de mettre en lumière les difficultés mais aussi les richesses du continent le plus durement touché par la mondialisation libérale : de ces deux points de vue, ce fut un succès.

Pourtant, dès le début, les critiques se sont abattues sur l'équipe organisatrice. De nombreux mouvements ont, à juste titre, dénoncé la sponsorship du FSM par Celtel,

Il fallait venir à Nairobi pour se rendre compte de l'enthousiasme des participants [...] de la richesse des débats et de l'ambiance festive du forum.

multinationale du mobile, ainsi que l'introduction de la sphère marchande dans son enceinte même. On a surtout critiqué le prix de l'inscription pour les Kenyans de 500 KSh (7 euros) – l'équivalent de 6 jours de nourriture pour une famille pauvre. Mais dès le premier jour, les portes du FSM ont cédé sans grande résistance aux cris de « Open the Doors », alors que les manifestants étaient emmenés en petite foulée par des syndicalistes Sud-africains, le poing levé.

Faire du FSM un échec serait pourtant une erreur. Il fallait venir à Nairobi pour se rendre compte de l'enthousiasme des participants, arrivés en matatou (mini-bus local), de la richesse des débats et de l'ambiance festive du Forum. Si ce n'était pas complètement fait, l'Afrique anglophone s'est vraiment connectée aux réseaux altermon-

dialistes à Nairobi : l'Afrique du Sud est venue en force, beaucoup de Kenyans bien sûr, mais aussi des Ougandais, des Tanzaniens, des Zambiens, des Nigériens, des Éthiopiens. L'Afrique de l'Ouest n'était pas en reste avec les Sénégalais, les Guinéens, les Congolais et Camerounais. Il n'était pourtant pas si évident, à priori, que la

société civile africaine puisse relever le défi d'un forum mondial.

Ce bilan relativise beaucoup le jugement un peu sévère de l'« alterjet set », cette petite centaine de personnes qui se rencontrent à chaque forum, qui organise, que l'on retrouve dans de nombreux ateliers, qui va au petit déjeuner organisé par le PS dans un grand hôtel, qui tutoie Harlem [Désir] ou plaisante avec le correspondant de Libé au cocktail organisé par l'ambassade de France. Ce petit groupe a sans doute eu du mal à renouveler sa vision stratégique du mouvement à Nairobi. Ses interventions, à quelques rares exceptions, n'ont pas été convaincantes. Malgré tout, le FSM 2007 a laissé une impression de fin de cycle. Il a consacré une certaine normalisation du processus, peut-être une routine. La décision de fixer le prochain Forum en 2009 sans envisager une manifestation d'envergure en 2008 traduit certainement une période de flottement.

Marceau



Starbucks : une entreprise éthique ?

A grand renfort de pleines pages dans le *New York Times*, Starbucks tente d'imposer l'image d'une entreprise « propre » et « socialement responsable » ; dans le même temps, elle n'hésite pas à réprimer les employés syndiqués pour étouffer toute velléité de revendication.



Depuis 2004, le IWW (Industrial Workers of the World, ou Wobblies), syndicat radical lié à la CNT¹, mène une campagne aux USA contre Starbucks, la chaîne internationale de cafés « à l'américaine ». Le syndicat se bat pour une hausse des salaires, une amélioration des conditions du travail et l'arrêt de la répression antisyndicale. La lutte a commencé dans plusieurs succursales de New York puis s'est étendue à Chicago l'été dernier et au Maryland en janvier.

Tous les salariés de Starbucks aux USA travaillent à temps partiel (entre 11 et 35 heures par semaine), le plus souvent avec des horaires irréguliers, et en moyenne, ils gagnent entre 7 et 8 dollars de l'heure (ce qui les place en des-

Affaires sociales en France (Office of Labor Relations) et Starbucks a été contraint de changer d'attitude. Deux des salariés licenciés ont été réintégrés. Par ailleurs, la multinationale s'est engagée à ne plus interdire les insignes IWW et à cesser d'offrir des billets de sports et de la pizza pour dissuader les salariés d'adhérer au syndicat !

La lutte paye

Après plus de deux ans de pression syndicale, les travailleurs new-yorkais ont obtenu trois augmentations de salaire, qui représentent une hausse de presque 25 %. En outre, l'été dernier, Starbucks a annoncé une augmentation générale de son salaire horaire de base qui passe de 7,50 à 7,80 dollars.

sous du seuil de pauvreté). Seulement 42 % d'entre eux bénéficient d'une assurance santé (aux États-Unis, celle-ci n'est pas prise en charge par l'État et dépend en partie du bon vouloir de l'employeur). Depuis le début de la campagne, huit syndicalistes ont été licenciés. En mars 2006, le IWW a saisi l'équivalent du ministère des

Internationale contre multinationale

Depuis quatre mois, certains cafés Starbucks font des grèves tournantes. Le 26 novembre a connu une journée de mobilisation internationale contre Starbucks dans 50 villes de 7 pays.

Le IWW se mobilise le 21 mars à Seattle, avec des dizaines d'associations et de syndicats, pour une grande manifestation à l'occasion de la réunion annuelle des actionnaires, tandis que se prépare une nouvelle journée de mobilisation internationale le 17 mai.

Oliver Carmine

1 - Confédération nationale du travail : Syndicat français et international favorable à l'autogestion dans la production comme dans les luttes.

Association loi 1901 « Le Piaf »

3 rue d'Orchampt
75018 Paris - France
contact@le-piaf.org
www.le-piaf.org

Comité de rédaction : Alex D., Aldo Bernard, Bo.F., Cluc, Damien S., Gaël Mahé, JMJ, Katerina Bauhaus, M. Solal, Magali, Oliver Carmine, Patrick, PB, Pierre Fouilhoux, Richard B., Robert Moisneau.

©opyleft

La diffusion de ce journal est régie par une licence Creative Commons. Vous êtes libres de reproduire, distribuer et communiquer cette création dans les conditions suivantes : # Citer les auteurs # Ne pas utiliser à des fins commerciales # Utiliser cette même licence (chacune de ces conditions peut être levée avec notre autorisation).
<http://www.creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/>



Pas d'exception culturelle pour le vin !

Bruxelles veut déréguler le vin européen au nom de la compétitivité européenne.



- Finalement, le Coca, c'est pas si mauvais que ça !

Le 22 juin dernier, la Commission européenne a choqué le monde agricole avec une « communication » sur la réforme du secteur viti-vinicole qui propose d'arracher 400 000 hectares de vignobles en Europe, d'abolir les mesures de régulation du marché du vin et de légaliser certaines pratiques de vinification déjà courantes dans le Nouveau Monde, mais jusqu'ici interdites en Europe. Cette dérégulation libérale vise à une industrialisation du vin sur le mode productiviste, au

Cette dérégulation libérale vise à une industrialisation [...] du vin européen face à ses concurrents.

nom de la sauvegarde du vin européen face à ses concurrents. Elle favoriserait le rendement financier immédiat comme le souhaitent les grands groupes de négoce. La réforme proposée par la Commission permettrait, par exemple, d'aromatiser le vin avec des copeaux de bois et d'autres arômes artificiels, de réduire le taux d'alcool, de rajouter du glycérol ou de fermenter en Europe des moûts concentrés importés pour produire des vins abusivement dénommés

déconstruire un vin et à reconstruire, à partir de ses composants, d'autres boissons en fonction du « produit » souhaité). Les conséquences écologiques et sociales dues à l'intensification et à l'industrialisation de l'agriculture seraient également très lourdes.

Depuis le mois de juin, la Confédération paysanne et d'autres associations militent contre ce « naufrage » annoncé du vin européen. La campagne « Contre les naufrageurs du vin » organise des manifestations, des actions, des rencontres et une pétition en ligne¹. Elle fait des contre-propositions de réforme du secteur viticole pour mettre en place une politique de viticulture durable.

Une quarantaine de militants de la Confédération paysanne ont manifesté le 22 janvier devant la représentation française de la Commission européenne à Paris où une délégation de cinq vignerons a été reçue. Les viticulteurs y ont dé-

versé le contenu d'un camion rempli de souches de vignes, avant de les reprendre. Une soirée « Contre les naufrageurs du vin » le même jour à Paris a réuni des politiques, des acteurs et des artistes pour dénoncer la politique libérale de Bruxelles. C'est également pour défendre la viticulture méditerranéenne que cinq tracteurs venus des départements producteurs du Languedoc-Roussillon ont fait le voyage de Montpellier à Paris. Ils sont entrés dans Paris pour se rendre à l'Assemblée nationale puis au Sénat.

associations militent contre ce « naufrage » annoncé du vin européen. La campagne « Contre les naufrageurs du vin » organise des manifestations, des actions, des rencontres et une pétition en ligne¹. Elle fait des contre-propositions de réforme du secteur viticole pour mettre en place une politique de viticulture durable.

[...] déconstruire un vin et [...] reconstruire, à partir de ses composants, d'autres boissons en fonction du produit souhaité.

Le 25 janvier, le Parlement européen a adopté un rapport rédigé par la députée grecque Katerina Batzeli, membre de la commission de l'Agriculture du Parlement, qui dénonce le projet de la Commission européenne. Mme Batzeli a déclaré qu'avec l'adoption de ce rapport, « le Parlement s'oppose à une réforme qui met en danger nos régions viticoles ». Au printemps prochain, après des mois de discussion du texte initial, la Commission européenne proposera un nouveau projet de réforme du secteur viticole.

Oliver Carmine

¹ - Site web de Campagne « Contre les naufrageurs du vin »
<http://contrelesnaufrageursduvin.org>



Encore un monstre : le Programme européen de recherche pour la sécurité (PERS)

Europe militaire et Europe policière ne feront-elles bientôt plus qu'une ?

Tout en développant ses capacités militaires, l'Union européenne augmente son budget consacré à la « sécurité » intérieure. La Commission européenne a créé début 2007, le « Programme européen de recherche pour la sécurité » (PERS), destiné au financement de la recherche dans des domaines aussi divers que la surveillance, le renseignement, le contrôle des frontières, la gestion des « crises » urbaines, les « armes non-létales » et autres dispositifs anti-terroristes. L'objectif du PERS : la recherche de dispositifs convenant à la fois à un usage militaire et policier. Autrement dit, le développement de programmes où les dispositifs militaires et policiers ne feraient plus qu'un.

Une opportunité pour les industriels de l'armement : des dizaines de projets de recherche et développement ont été proposés par des firmes comme EADS, Thalès, BAE et le plus grand lobby de l'industrie de défense, ASD (sur ces projets, voir l'encadré). Cet accent mis sur les investissements sécuritaires et le développement à Bruxelles d'un « complexe sécurito-industriel » a suscité très peu de débats dans les parlements et les organisations de la société civile. De même, la création du PERS, initiée par la Commission européenne en 2003, n'a donné lieu à aucune proposition de loi, comme cela se fait habituellement

pour les budgets, ni à aucune consultation des Parlements européen et nationaux.

En 2004, la Commission avait dans un premier temps annoncé un budget « préparatoire » de 65 millions d'euros pour 2004-2006. Cette annonce suivait en fait les recommandations d'un obscur groupe de travail bruxellois nommé Group of Personalities, (un groupe de personnalités dont on devine toute la transparence), composé de commissaires européens et de représentants des différents ministères de la Défense européens, mais aussi de représentants de l'industrie de l'armement et de l'Otan (voir *Le PIAF* n°9). Pour l'année 2007, ce groupe de personnalités avait re-

commandé, ni plus ni moins, un budget d'un milliard d'euros pour le PERS ! La somme accordée au PERS devrait approcher les 200 millions d'euros.

Oliver Carmine

Une recherche qui n'a pas de limites

Selon un rapport de l'ERSAB (Comité consultatif de la recherche européenne sur la sécurité - organisme destiné à gérer le PERS), les premiers projets de recherche financés concernent :

- ▶ les outils de « détection du comportement anormal des personnes »,
- ▶ la « détection de mouvements de foule anormaux »,
- ▶ les « systèmes d'observation intelligents de l'environnement urbain »,
- ▶ les systèmes d'identification biométriques,
- ▶ les puces implantables qui émettent des signaux radio,
- ▶ la surveillance des frontières par des avions sans pilote,
- ▶ les « armes non-létales » comme le son et le laser,
- ▶ la « gestion de crises en situations urbaines »,
- ▶ ou encore « l'identification et l'extraction des leaders ». ■



Source : Ben Hayes, rapport pour l'Institut Transnational et Statewatch, « Arming Big Brother : The EU's Security Research Programme », avril 2006. Disponible sur : www.tni.org/militarism/index.htm
Voir aussi : www.recherche.gouv.fr/manif/2005/actescolsecurite.htm



Ces **IDDRES** qui font l'Europe [4] : l'Amcham

Le Comité européen des chambres américaines de Commerce (Amcham) est implanté à Bruxelles depuis le début des années 70. On y trouve, parmi les 130 firmes adhérentes, Boeing, Dupont, Exxon, General Motors, Mac Donald's, Monsanto ou encore Procter & Gamble.

Depuis les années 90, ces sociétés, par l'odeur du Marché unique et de l'Euro alléchées, ont considérablement développé leurs investissements en Europe (350 milliards au total en 1998). Solidarité capitaliste oblige, l'Amcham travaille main dans la main avec les principaux lobbies européens, comme l'ERT et l'Unice, et chante la même rengaine : pour rendre l'Europe plus « compétitive », pour créer des emplois et éviter les délocalisations, il faut flexibiliser la main d'œuvre et se débarrasser des « coûts inutilisés », c'est-à-dire supprimer cotisations patronales et autres barrières fiscales. En somme, aligner les droits et les conditions de travail du salarié européen sur ceux de l'ouvrier chinois ou philippin.

L'Amcham est une machine bien huilée, composée de treize comités travaillant sur des thèmes majeurs : commerce, consommation, fiscalité, etc. Une quarantaine de groupes spécialisés traitent ensuite du détail avec pour objectif de faire modifier ou d'empêcher la mise en place de législations européennes qui pourraient nuire aux intérêts des firmes membres de l'Amcham.

Pour faire entendre son ode à la flexibilité et à la déréglementation, l'Amcham entretient des liens constants avec les fonctionnaires de la Commission et les parlementaires européens. Il a aussi un accès privilégié au Coreper (Comité des représentants permanents), composé des représentants de chacun des pays membres de l'Union, chargés de préparer les décisions du Conseil des ministres. Cette participation aux réunions préparatoires est un atout car elle permet d'intervenir concrètement dans les prises de décision. Par exemple, en 1999, sur un projet de loi qui recommandait le recyclage

des déchets plutôt que leur incinération : après une amicale pression de l'Amcham, l'incinération fut comme par magie classée parmi les procédés « écologiques »...

Il peut sembler paradoxal de voir cette organisation favorable à l'économie de marché mondialisée militer pour une Europe forte et un accroissement des pouvoirs de Bruxelles. En fait, comme il est plus difficile pour les firmes américaines d'intervenir directement auprès des États membres de l'Union, l'Amcham a particulièrement profité de l'accroissement des pouvoirs de la Commission européenne dans les années 80.

Des pouvoirs que remettaient justement en question nombre d'adversaires du Traité constitutionnel européen en 2005.

Robert Moisneau

Sources :

► *Europe Inc*, B. Balanya, A. Doherty et al., éditions Agone, 2003.

► voir aussi : www.amchamseurope.com et www.amchamfrance.org

[ÉCONOMIE]

Un autre réalisme pour le commerce international

Voici plus de trente ans qu'on nous explique que nous sommes « en crise » et qu'il existerait une logique imparable du chômage et des délocalisations. On a oublié les leçons de la grande crise économique de la fin des années 20 durant laquelle le système commercial international s'était étranglé dans l'absurdité de son fonctionnement boursier. Un économiste, John Maynard Keynes, avait alors su convaincre le pouvoir américain avec des idées presque socialistes : la politique du New Deal, dont l'objectif était de mieux répartir les richesses pour relancer la consommation, fut mise en place. Elle s'était traduite par une série de mesures économiques et sociales destinées à soutenir le pouvoir d'achat et réguler le marché.

En 1944, la conférence de Bretton Woods (présidée par Keynes) aboutissait à la création d'institutions financières mondiales. Mais celles-ci (FMI, Banque

mondiale et le Gatt remplacé bien plus tard par l'OMC) n'ont aucunement suivi les principes de Keynes. Ces organes financiers sont aujourd'hui en crise et le FMI s'est officiellement excusé d'avoir ruiné l'Argentine. C'est sans doute l'occasion de rappeler les idées de Keynes que personne n'a voulu entendre en 1945.

Keynes appelait à la création d'institutions où les objectifs de progrès social auraient été placés au-dessus du respect des accords commerciaux. Il proposait en premier lieu un dispositif « *d'ajustements des créances* » imposant des sanctions aux pays en excédent commercial, et non aux nations en déficit. Cela aurait contraint les pays riches à accepter des taxes sur leurs exportations, ou à importer des taxes sur leurs importations, ou à importer des taxes sur leurs exportations, ou à importer des taxes sur leurs importations, ou à importer des taxes sur leurs exportations. Le tout aurait été régulé par un mécanisme de compensation basé sur une monnaie de réserve mondiale (le bancor). ➤



► L'organisation du commerce selon Keynes incitait à des échanges de technologie comme à des objectifs sociaux, auxquels on ajouterait sans doute aujourd'hui des objectifs écologiques. Bien entendu, ces principes sont totalement opposés au libéralisme actuel... mais ils étaient proposés par l'économiste le plus cité par les (socio-)libéraux. **G.K.W. VanDenParaboum**

Pour en savoir plus :

- « Une autre organisation du commerce était possible », Susan Georges, *le Monde Diplomatique*, janvier 2007.
- « L'ordre mondial selon John Maynard Keynes », James K. Galbraith, *le Monde Diplomatique*, mai 2003.

RMI : Revenu maximal contre les inégalités

Tous les candidats à la présidence vous le diront : des inégalités de revenus trop importantes, ce n'est pas bien. Leurs solutions « raisonnables » s'articulent entre dettes, impôts et délocalisations. Pourtant, peut-on encore parler de liberté face à la montée des inégalités ?

Les revenus salariaux des patrons du CAC 40 sont depuis quelques années de 2 à 3 millions d'euros par an, c'est-à-dire, par mois, 540 fois le Smic. Le salaire du PDG de L'Oréal, « parce qu'il le vaut bien », a même atteint 6,7 millions d'euros en 2003 sans oublier les stock-options et autres revenus boursiers. Dans un autre registre, le patron de la Fifa (Fédération internationale de football association) affirmait dans le *Financial Times* en 2005 qu'« il est simplement fou qu'un joueur gagne entre 8,6 et 11,6 millions d'euros par an ». Moins anecdotique, les revenus des 0,01 % les plus riches des Français (3225 foyers fiscaux) étaient de 102 Smic en 1998¹. Et au niveau mondial, c'est pire : selon l'ONU, les 1 % les plus riches du monde ont un revenu égal aux 57 % les plus pauvres.

Ces écarts sont d'autant moins acceptables que les conditions de vie des plus pauvres sont mauvaises : en France, 10 % de la population a un niveau de vie au moins 1,7 fois plus faible que le niveau de vie médian (1314 € par mois en 2004 selon l'Insee).

Ces écarts se sont accentués durant les 50 dernières années. En 1970, les cent patrons les mieux payés des États-Unis gagnaient

« seulement » 39 fois plus qu'un salarié de base. Et en France, le plus gros patron (Usinor-Sacilor) ne touchait même pas 10 fois le Smic. L'économiste Thomas Piketty démontre que nous sommes revenus à un monde d'inégalités comparables à celui d'avant 1914. Pourtant, comme le dit l'écrivain Norman Mailer, « *personne [...] n'a jamais professé qu'un authentique système démocratique permettait aux plus riches de gagner mille fois plus que les pauvres* ».



Que les gros salaires baissent le doigt

Une solution : une loi imposant un éventail maximum des revenus (salaire et capital) de 1 à X fois le salaire de base. Suivant la valeur de X, l'idée convient à plus ou moins de monde. Avec X=100, on serait encore 3 fois au-dessus des inégalités d'il y a 40 ans aux États-Unis, qui n'étaient tout de même

pas un modèle bolchévique². Mais cela ne permet pas encore de répartir les richesses, il faudrait pratiquement descendre, selon Dominique Plihon³, à X=5.

Une telle loi pourrait être mise en pratique par la fiscalité en taxant à 90 % tous les revenus supérieurs à X fois le Smic. Un tel taux d'imposition n'est pas impossible, il a déjà été appliqué en France et même aux États-Unis de 1942 à 1964 pour les très grosses fortunes. Les réformes sociales françaises n'ont jamais fait fuir les investissements (4^e rang des investissements étrangers). Et, finalement, à quoi sert une économie « triomphante » si c'est pour partager les bénéfices entre quelques uns seulement ?

Les partisans du libéralisme prétendent que la limitation des gros revenus est une entrave à la liberté. Mais c'est oublier que la pauvreté limite infiniment plus la possibilité de jouir concrètement de cette liberté (circuler, s'informer, etc.).

G.K.W. VanDenParaboum

1 - Thomas Piketty, *Les hauts revenus en France au XX^e siècle*, Grasset, 2001.

2 - Alain Caillé, *Un autre monde moins injuste est-il possible ?*, Cedetim, 2005.

3 - *Manifeste altermondialiste*, association Attac, 2006.



Ouverture du marché de l'électricité : on ne change pas une équipe qui perd

En France, au 1^{er} juillet 2007, tous les particuliers auront « la liberté de choisir leur fournisseur d'électricité et de gaz en faisant jouer la concurrence ». Comme le paradis du libre marché est moins fleuri que ne le promettent ses propagandistes, les altermondialistes d'Attac lancent une campagne de mobilisation contre cette nouvelle libéralisation.

Comment payer plus pour avoir moins ?

Après les gros industriels en 2000, puis les PME-PMI en 2004, chacun va « enfin » pouvoir faire jouer le marché pour profiter des prix les plus bas ! Pourtant, les industriels et les professionnels ont déjà vécu l'expérience : tandis que les tarifs régulés d'EDF restaient à peu près stables (+ 11 %), le prix du kilowattheure s'est envolé sur le marché « libre ». Entre 2001 et 2006, il a augmenté de 39 % en Espagne, 49 % en Allemagne, 67 % en Finlande, 77 % en Suède, 81 % au Royaume-Uni, 92 % au Danemark et 76 % en France ! De quoi faire réfléchir les particuliers ...

Après une courte période où le prix du kilowattheure baisse pour appâter le client, les tarifs s'envolent. Les plus touchés sont souvent les petits clients. En Grande-Bretagne, les classes les plus pauvres, qui n'ont pas d'accès aux forfaits, paient leur électricité 30 % plus cher que les ménages de la classe moyenne, qui eux-mêmes paient 30 % de plus que les industriels... pour un service dégradé : pannes et coupures de courant sont le quotidien des réseaux déjà ouverts à la concurrence. On peut heureusement choisir de rester au tarif régulé (par l'État), deux fois plus faible que celui du marché. La loi sur l'énergie de décembre 2006 mentionne la pérennisation du tarif régulé, mais concrètement elle organise sa disparition. Il ne pourra plus exister dans le cas des nouvelles habita-

tions (environ 300 000 par an), ni pour les Français qui déménageront dans un logement dont les propriétaires auront déjà renoncé à ces tarifs ; aucun retour à ce tarif ne sera possible pour les ménages partis vers la concurrence.



Comment transformer une formule 1 en tracteur ?

Pourquoi le système de marché est-il si peu adapté à la fourniture d'électricité ? Entre autres parce que l'électricité se stocke mal, ce qui nécessite de maintenir en permanence un équilibre entre la production et la consommation. Cet équilibre était facilité par le monopole public d'EDF, qui maîtrisait la chaîne de la production au consommateur. La libéralisation multiplie les acteurs (producteurs, transporteurs, distributeurs), ce qui

complice les choses : chaque producteur doit déclarer sa puissance disponible, chaque distributeur d'électricité doit communiquer la prévision de consommation de ses clients et il faut coordonner ces multiples informations pour ajuster le besoin et l'offre. Les risques de rupture d'équilibre sont ainsi multipliés, sans compter les erreurs de prévision des distributeurs et la tentation, pour le producteur, de ne déclarer qu'une partie de ses capacités disponibles, pour faire monter les prix.

Malgré ces constats sur l'échec du marché, la marche aveugle vers l'ouverture totale à la concurrence se poursuit. Attac a donc lancé en février une campagne de mobilisation de l'opinion publique (pétition, débats publics, ...) et d'interpellation des candidats, pour défendre les tarifs réglementés et le droit d'accès à l'énergie. La campagne associera des associations de consommateurs, des syndicats et des organisations écologistes. La date du 1^{er} juillet arrive juste après les élections présidentielle et législatives : de quoi mettre les candidats au pied du mur, puisque leurs promesses pourront être vérifiées dès le lendemain des élections. L'arrêt du processus de libéralisation de l'électricité constituerait une vraie rupture avec les politiques néo-libérales.

Frédéric Viale

Pour plus d'informations :
www.france.attac.org/spip.php?article6894



Les étudiants grecs à l'école de la rue

Les étudiants grecs n'ont pas eu autant de succès que leurs homologues français au printemps 2006 : alors que ces derniers avaient obtenu le retrait du CPE en quelques mois, les étudiants grecs sont toujours dans la rue. En mai et juin, ils s'étaient pourtant largement mobilisés contre le projet de réforme de l'enseignement supérieur du gouvernement conservateur. Celui-ci avait finalement concédé un report de la présentation du projet au Parlement, officiellement pour laisser le temps au dialogue (voir *Le Piaf* n°6).

Le dialogue a dû être limité, car l'essentiel du projet, en discussion au Parlement depuis l'automne, est maintenu :

- # autorisation de créer des universités privées ;
- # fin de « l'asile universitaire », qui interdit aux forces de l'ordre de pénétrer dans les campus sans accord du conseil d'administration ;
- # fin de la gratuité des livres ;
- # limitation du nombre d'années d'études pour chaque diplôme.

La mobilisation a repris le 10 janvier, lors du débat sur la révision de la Constitution indispensable pour créer des universités privées. Depuis, les manifestations se succèdent, rassemblant étudiants et enseignants ; plus de 300 facultés sont occupées depuis début février.

Une voie de sortie intermédiaire pourrait venir du plan proposé par un groupe d'enseignants, opposés au mouvement et affirmant représenter 1000 de leurs collègues de l'Université. Ce plan, bien accueilli par le gouvernement, reprend certains points du projet gouvernemental (limitation du nombre d'années pour un diplôme) et avance d'autres propositions pour l'Université, moins orientées idéologiquement : autonomie financière et de fonctionnement ; élection des responsables au suffrage universel par tout le personnel et les étudiants ; tutorat ; possibilité de cursus pluridisciplinaires ; emplois étudiants sur les campus ; évaluation extérieure de l'enseignement, de la recherche et de l'administration des universités.

En attendant, les étudiants ont arraché en février une nouvelle victoire : le Pasok (parti socialiste grec), initialement favorable au projet gouvernemental, a refusé de voter la révision constitutionnelle préalable à la création d'universités privées, privant le gouvernement de la majorité des deux tiers nécessaire. Les conservateurs sont cependant bien décidés à faire passer le reste de la réforme, d'autant plus que l'opinion publique ne soutient que mollement les étudiants : d'après un sondage du quotidien de droite *Kathimerini* (29 janvier), elle se prononce à 72 % contre les blocages de facultés.

Folubert Sansonnet

[POLITIQUE & SOCIÉTÉ]

Dérives au bord du Nil

La Foire du livre du Caire, la plus importante du monde arabe, a été, cette année encore, submergée par l'édition islamique, réduisant aux marges la littérature et les ouvrages scientifiques. 700 éditeurs d'Égypte ou d'autres pays arabes proposaient, sur 80 000 m², livres, cassettes, CD à dominante religieuse.

Les prédicateurs défunts tiennent toujours la vedette, mais ils ont subi une offensive marketing du jeune télécoraniste Amr Khaled, à la morale piétiste « new-look ». « C'est devenu un vrai business et ce fondamentalisme venu d'A-

rabie Saoudite reste encouragé cyniquement par le pouvoir » estime Alaa al-Aswani, auteur à succès. Plusieurs éditions du *Mein Kampf* d'Hitler étaient aussi en vente. « C'est l'une de nos meilleures ventes, surtout dans la tranche des 18-25 ans » affirme Mahmoud Abdallah, éditeur syro-égyptien.

Parmi d'autres ouvrages du même genre figuraient *Les gens du Shabat et les singes*, de l'éditeur égyptien Dar al-Iman, qui explique que les singes descendent des Juifs, et non le contraire comme tous les autres hommes. Plusieurs

livres dont *Zorba le Grec* et des oeuvres du Français d'origine tchèque Milan Kundera, traduits en arabe, ont été saisis à la douane, empêchant leur présentation à la Foire, selon leur éditeur libanais Dar al-Adab. Est-ce là le respect de la pluralité de pensée et de culture, si cher aux islamistes d'Europe ?

Pat' the knife

Source : AFP - Le Caire, 2/02/07.



Droit « opposable » au logement : l'analyse d'un juriste

Frédéric Rolin, professeur de droit public à l'université de Nanterre a livré le 6 janvier dernier sur son blog¹ une analyse de l'avant-projet de loi sur le droit opposable au logement². Il s'est intéressé en particulier aux conditions juridiques de son application. Selon lui, cette loi ne crée pas un droit au logement réellement « opposable »³.

Tout d'abord, « il crée un droit de recours qui est soumis à des conditions telles qu'il est impraticable : il faut d'abord faire une demande auprès d'une commission, qui décide (sans qu'aucun délai ne lui soit imposé) de classer la demande comme prioritaire ou non. Si elle décide que la demande n'est pas prioritaire, alors le juge ne peut pas être saisi.

Autrement dit, le droit de saisir le juge est conditionné par une déci-

sion administrative initiale qui, elle, n'est contestable que dans les formes du droit commun (cela signifie un nouveau délai et une nouvelle procédure !).

Ensuite, « le droit ouvert n'est pas celui d'obtenir un logement mais " un logement ou un placement en structure adaptée ", terme qui n'est pas défini mais qui vise clairement les foyers ou les hôtels meublés. Autrement dit, on ne va rien donner d'autre aux mal logés que ce dont ils bénéficient déjà actuellement. »

Enfin, Frédéric Rolin pointe la difficulté de définir les termes fixant les conditions permettant de bénéficier de ce droit : « sur-occupation manifeste » (du logement), « demande prioritaire » (pour un obtenir un logement), « ressources insuffisantes ». « Face à un public aussi fragilisé, ne pas mieux poser les conditions

d'accès au droit est évidemment une complication très lourde. »

Pour toutes ces raisons, le professeur Rolin estime ainsi « que la version actuelle de l'avant projet de loi est très critiquable et, même en demeurant sur une logique stricte de juriste, [il] le considère comme très probablement inefficace voire doté d'un simple effet cosmétique. Le droit opposable au logement annoncé n'existe donc toujours pas. »

PB

1 - <http://fredericrolin.blogspot.com>

2 - L'analyse s'applique de la même façon à la version définitive du projet de loi (voir www.senat.fr/dossierleg/pjl06-170.html) qui n'a subi que peu de modifications par rapport à l'avant-projet.

3 - Dans une analyse ultérieure, Frédéric Rolin montre, à partir d'une déclaration d'un représentant du ministère de la Justice devant des magistrats inquiets de l'éventuelle surcharge de travail résultant de ce projet de loi, le caractère tout relatif de ce « droit opposable ».

Empêcheurs d'expulser en rond

L'ADDE, le Gisti et la LDH saisissent le Conseil d'État afin de remédier à une faille juridique du dispositif d'éloignement des étrangers. Lorsqu'il s'agit d'expulser de dangereux étrangers avec leurs dangereux enfants, l'empressement de nos gouvernants est tel qu'ils se prennent les pieds dans le tapis et rudoient la loi. La loi du 24 juillet 2006 a mis en place une nouvelle mesure d'éloignement des étrangers en situation irrégulière, l'obligation de quitter le territoire français (« OQTF »), qui regroupe l'invitation à quitter le territoire français (« IQTF ») et l'arrêté préfectoral de reconduite à la frontière notifié par voie postale (« APRF postal »). Ce dispositif est entré en vigueur le 29 décembre 2006, date de la publication au Journal officiel du décret correspondant.

Par souci de cohérence, la loi a prévu qu'à compter de cette même date, il ne serait plus possible de prendre des arrêtés de reconduite à la frontière (APRF) à l'encontre des étrangers faisant l'objet d'un refus ou d'un retrait de titre de séjour.

Mais la loi n'a prévu aucun mécanisme transitoire. Par conséquent, si un étranger s'est vu opposer un refus de séjour avant le 29 décembre et n'a pas fait l'objet avant cette date d'une reconduite à la frontière, il ne peut plus recevoir d'arrêté de reconduite à la frontière.

Il ne peut pas non plus être destinataire de la nouvelle OQTF puisque celle-ci doit être prise en même temps que la décision de refus de séjour.

Les uns après les autres, les tribunaux administratifs appliquent cette argumentation et annulent

les reconduites à la frontière fondées sur les dispositions abrogées. Une telle faille risque de faire échouer les objectifs chiffrés fixés par le ministre de l'Intérieur en matière de reconduite à la frontière. C'est pourquoi, dès le 22 décembre, avant même la parution du décret, il proposait par circulaire une interprétation byzantine de la loi, visant à valider les arrêtés de reconduite à la frontière pris à l'encontre des étrangers ayant fait l'objet d'un refus de séjour avant le 29 décembre. Pour assurer la cohérence de sa politique, le ministre de l'Intérieur n'hésite pas à bousculer les dispositions sans équivoque de la loi adoptée par le Parlement.

JMJ

ADDE : Avocats pour la défense du droit des étrangers # Gisti : Groupe d'information et de soutien des immigrés # LDH : Ligue des droits de l'homme.



Semences : quel droit pour quelle production ?



Deux événements sans rapports apparents condamnent, par la loi ou l'absence de loi, la diversité biologique. L'association Kokopelli¹ sélectionne et vend des graines aux jardiniers (pas aux agriculteurs qui utilisent des semences normées pour ne pas prendre de risques). Son but est de repérer, conserver et diffuser des semences potagères et florales anciennes et reproductibles. Elle permet donc à quiconque de se procurer des graines pour planter des fruits et légumes rustiques, écartés du marché de la semence parce que non-rentables. Et qui ont pourtant le mérite d'exister, d'avoir

du goût et de faire vivre la diversité génétique. Or l'association vient d'être condamnée en appel à verser 17 130 euros, à la suite d'un procès lancé par le GNIS et la FNPS², pour vente de semences non inscrites aux registres qui encadrent leur commercialisation. Dans un même temps, les groupes semenciers se mettent en rang de bataille pour développer la production d'OGM. Ils réagissent ainsi aux résultats des élections des chambres d'agriculture défavorables à la Confédération paysanne et favorables à des syndicats plus libéraux. L'interprofessionnelle du maïs envisage une production de 50 000 hectares de maïs OGM en 2007, contre 5 000 en 2006, à cause des promesses de rentabilité des OGM et de la demande sur le marché espagnol. La France n'ayant toujours pas transcrit en droit national la directive européenne concernant les OGM qui permettrait de réguler les cultures, les agriculteurs profitent du vide juridique pour planter librement le maïs transgénique BT de Monsanto.

Bo.F.

1 - www.kokopelli.asso.fr

2 - GNIS : Groupement interprofessionnel des semences et plants, FNPS : Fédération nationale des professionnels des semences.

L'agriculture biologique européenne en danger

L'association Nature & Progrès¹, qui regroupe des consommateurs et des professionnels désireux de sauvegarder une agriculture biologique, a lancé une pétition² dans laquelle elle dénonce le projet de nouveau cahier des charges européen pour l'agriculture biologique qui a été approuvé par le Conseil des ministres de l'Agriculture du 19 décembre 2006.

Des carottes bio aux OGM

Ce texte doit recevoir prochainement un avis du parlement européen. S'il est approuvé, l'agriculture biologique subira, par rapport au cahier des charges actuel³, trois régressions majeures qui pourraient bien lui être fatales :

l'utilisation de substances chimiques de synthèse n'y serait plus clairement interdite ;

la pollution des produits bio par des OGM y sera tolérée jusqu'au seuil de 0,9 % comme pour les produits de l'agriculture conventionnelle ;

le développement de cahiers des charges bio, nationaux ou privés, plus stricts et plus adaptés aux régions que le nouveau cahier des charges européen « laxiste », n'y sera plus autorisé.

Nature & Progrès souligne que « les deux premiers points constituent la négation même de la spécificité des produits de l'agriculture biologique, et se demande quel sera encore l'intérêt d'un produit bio, pour le consom-

mateur, s'il devient notoire qu'il contient - comme tous les autres - des résidus de pesticides et/ou des OGM ? ».

La pétition en ligne - qui a déjà recueilli plus de 30 000 signatures - est un appel aux députés européens « à réviser en profondeur le texte afin de le rendre plus conforme aux attentes des consommateurs et des producteurs bio ».

PB

1 - www.natureetprogres.org

2 - www.natpro.be/Petition

3 - Règlement CEE 2092/91

adopté en 1991 :

<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l21118.htm>



« Travailler plus pour gagner plus » ?

DES
PIAF
- N°12 - MARS 2007

Sarkozy l'a dit et redit, à cause des 35 heures les français ne travaillent pas assez, comparés à leurs voisins européens. Pourtant les statistiques sur la durée du temps de travail hebdomadaire réel (et non pas légal) des salariés à temps plein en France depuis le vote de la loi sur les 35 heures, montre que cette durée est tout de même de 39 heures¹.

Ces statistiques varient, il est vrai, selon les instituts (donc selon les modes de calcul). D'après *Le Monde*², qui se réfère aux données d'Eurostat, le temps de travail moyen déclaré serait actuellement de 38 heures en France. Ce qui place tout de même ce pays au-dessus de l'Angleterre (souvent citée comme modèle par Sarkozy) qui affiche une durée de 37 heures. Les anglais seraient-ils fainéants ?

La vraie question n'est donc pas celle des effets supposés des 35 heures légales (qui pourraient encore être

diminuées), mais bien celle du nombre de salariés à temps partiels qui souhaiteraient travailler davantage. Car permettre à ces derniers de gagner plus, impliquerait de mettre en question la « flexibilité » chère aux amis de Sarkozy. **Alain-Gérard Slameur**

année	durée effective d'un temps complet ¹
2001	38,3 heures
2002	37,7 heures
2003	38,8 heures
2004	38,9 heures
2005	39,0 heures

1 - Sources : Insee, « enquêtes emploi », Dares, « enquêtes Acemo ».

2 - Article paru dans l'édition du 16/02/07.



[AGENDA]

SE RÉAPPROPRIER COLLECTIVEMENT LE TRAVAIL

Conférence-débat

Mercredi 7 mars - 20h30 - au Tonneau - 6, place Notre-Dame - Grenoble (38).
www.lautrecampagne.org

6^e FORUM SOCIAL DU PAYS-BASQUE

Samedi 10 mars, Ainhice-Mongelos (64).
www.forumsocialpaysbasque.org

OGM, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Rencontre-débat

Jeu. 15 mars, Salle du Conseil général - rue Saint-Sever - Rouen (76).
<http://perso.orange.fr/sudsante76>

MANIFESTATIONS CONTRE L'EPR

Samedi 17 mars - 14h - Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg et Toulouse.
www.stop-epr.org

1^{ère} ASSEMBLÉE MONDIALE DES ÉLUS ET DES CITOYENS POUR L'EAU (AMECE)

Du 18 au 20 mars, dans les locaux du Parlement européen, Bruxelles.
www.amce.be

POURQUOI LES DROITES POPULISTES ET EXTRÊMES PROGRESSENT-ELLES EN EUROPE ?

Conférence-débat

Vendredi 23 mars - 20h30 - Auditorium ESC - 4, bd Trudaine - Clermont-Ferrand (63) - Tél. : 04 73 92 13 45.

MÉDIAS ET MOBILISATIONS SOCIALES

Jeu. 22 mars - 19h - Bourse du travail - 3, rue du Château-d'Eau - Paris 10^e.
www.acrimed.org

LES MOUVEMENTS SOCIAUX CONFRONTÉS À LA CRISE ÉCOLOGIQUE - Séminaire

Samedi 24 mars - Bourse du travail -

3, rue Château-d'Eau, Paris 10^e.
(inscriptions : 01 41 58 17 47
ou georges@attac.org)
www.france.attac.org

MARS ATTAC : 2^e FESTIVAL DU FILM SOCIAL EUROPÉEN

Du 22 au 25 mars - Les montreurs d'images - 6, rue Ledru-Rollin + La Baraquinot, 13, rue Favat - Agen (47).
<http://fsl47.info/>

5^e ÉDITION DU FESTIVAL « CRITIQUE SOCIALE DU CAPITALISME »

Du 21 mars au 5 avril - Lille (59).
Tél. : 03 20 30 65 00.

POUR LES PARISIENS, L'AGENDA MENSUEL DES RÉSISTANCES ET DES ALTERNATIVES EST SUR <http://letohubohu.free.fr/>

[BULLETIN D'ABONNEMENT]

Le Piaf est un journal participatif à contenu gratuit, sous format électronique et surtout papier pour que le plus grand nombre de personnes puissent y avoir accès, pour le lire et le partager.

Vous pouvez l'imprimer à partir du site www.le-piaf.org

Si vous souhaitez devenir diffuseur du Piaf, nous vous proposons aussi de vous en envoyer un grand nombre à prix coûtant.

Nous cherchons aussi des lieux de dépôt pour indiquer à nos lecteurs où trouver des Piaf.

Les chèques sont à adresser à l'ordre de : **Le Piaf - 3 rue d'Orchamp - 75018 Paris -**

JE SOUHAITE :

- 1 ABONNEMENT ANNUEL INDIVIDUEL = 12 €
RECEVOIR PLUSIEURS EXEMPLAIRES D'1 NUMÉRO
 30 EX = 4,60 € 100 EX = 9 €
 PROPOSER UN LIEU DE DÉPÔT
 ADHÉRER À L'ASSOCIATION LE PIAF = 15 € (OU + SI AFFINITÉS)
 FAIRE UN DON

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

.....

EMAIL

LE
PIAF